

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 1/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### \* 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

**Autres désignations:**

Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml ; Vype ePod Golden Tobacco 18mg/ml

Vuse ePod Tobacco Marvel 18mg/ml ; Vype ePod Tobacco Marvel 18mg/ml

Vuse ePod Blond Tobacco 18mg/ml ; Vype ePod Blond Tobacco 18mg/ml

Vuse ePod Tabaco 18mg/ml ; Vype ePod Tabaco 18mg/ml

Vuse ePod Saveur Blend Doré 18mg/ml ; Vype ePod Saveur Blend Doré 18mg/ml

Vuse ePod Golden Blend 18mg/ml ; Vype ePod Golden Blend 18mg/ml

NV-PODE-001

**UFI:**

A3G0-Y046-S00A-TGQ0

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

E-liquides et mélanges pour cigarettes électroniques

#### \* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):**

**TDR d.o.o**

Obla Vladimira Nazora

52210 Rovinj

Croatia

**Téléphone:** +385 98390568

**E-mail:** sds-eliquid@bat.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +44 1235 239670

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité aiguë (par voie orale) (Acute Tox. 4)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques:**



**GHS07**

Point d'exclamation

**Mention d'avertissement:** Attention

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**  
nicotine

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 5

Page 2/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### Consignes en cas de risques pour la santé

H302	Nocif en cas d'ingestion.
------	---------------------------

### Informations supplémentaires sur les dangers: -

#### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

#### Conseils de prudence Prévention

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Conseils de prudence Réaction

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

#### Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans Point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.
------	---

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
<b>n°CAS:</b> 54-11-5 <b>N°CE:</b> 200-193-3 <b>Numéro d'enregistrement REACH:</b> 01-2120066934-47-XXXX	<b>nicotine</b> Acute Tox. 2, Aquatic Chronic 2  <b>Danger</b> H300-H310-H330-H411	0 - ≤ 1,6 pds %
<b>n°CAS:</b> 65-85-0 <b>N°CE:</b> 200-618-2 <b>Numéro d'enregistrement REACH:</b> 01-2119455536-33-XXXX	<b>acide benzoïque</b> Eye Dam. 1, STOT RE 1, Skin Irrit. 2  <b>Danger</b> H315-H318-H372	0 - < 1 pds %
<b>n°CAS:</b> 141-78-6 <b>N°CE:</b> 205-500-4 <b>Numéro d'enregistrement REACH:</b> 01-2119475103-46-XXXX	<b>acétate d'éthyle</b> Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3  <b>Danger</b> H225-H319-H336-EUH066	0 - ≤ 0,05 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 3/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### **En cas de contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

### **Après contact avec les yeux:**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

### **En cas d'ingestion:**

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

### **Protection individuelle du premier sauveteur:**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'exposition à une grande quantité de produit, un empoisonnement aigu à la nicotine peut se produire, provoquant des symptômes tels que nausées, hypersalivation, douleurs abdominales, diarrhée, sudation, maux de tête, vertiges, troubles de l'audition et faiblesse. Dans les cas extrêmes, ces symptômes peuvent être suivis d'une dépression du système nerveux central, incluant confusion, hypotension, pouls rapide, faible ou irrégulier, difficultés respiratoires, prostration, collapsus circulatoire et convulsions terminales.

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former. Une exposition à ces substances peut entraîner une irritation des yeux, du nez et de la gorge, une congestion ou un écoulement nasal, des maux de tête ou de gorge, une sensation d'oppression dans la poitrine, une éruption cutanée, des difficultés respiratoires, un sifflement et/ou des crises d'asthme fréquentes et graves. Dans les cas sévères, une hypotension, une arythmie, une respiration irrégulière et une perte de conscience peuvent survenir.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT :** En cas d'empoisonnement grave à la nicotine, si les voies respiratoires sont dégagées, il convient d'envisager l'administration de charbon actif. Ne PAS administrer d'antiacides ; les conditions alcalines améliorent l'absorption de la nicotine. Surveiller le rythme respiratoire et maintenir la circulation. Les symptômes cholinergiques peuvent être traités avec de l'atropine.

**À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT :** En cas d'empoisonnement grave au formaldéhyde (voir ci-dessus les circonstances particulières dans lesquelles cela peut se produire à la suite d'une dégradation du produit à haute température), retirer les vêtements et les laver à grande eau. Le formaldéhyde en solution est corrosif et, sous forme de gaz, irritant et très réactif. Il convient d'irriguer les yeux avec du sérum physiologique ou un cristalloïde équivalent, idéalement sous anesthésie locale. La présence de formaldéhyde dans le corps peut être détectée à l'aide d'un test épicutané. Dans la mesure où un empoisonnement peut entraîner des complications graves, il est important de consulter immédiatement un médecin en cas de suspicion.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés:**

Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool, Brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés:**

Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux:**

En cas d'incendie: Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Formaldéhyde

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 4/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-scuristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Ne pas entrer dans les zones de stockage, de manutention et de production sans autorisation.

##### Procédures d'urgence:

Ne pas marcher sur le produit répandu et éviter toute forme de contact. Ventiler la zone concernée s'il est sûr de le faire. Évacuer immédiatement la zone de danger et suivre les procédures d'urgence en vigueur sur le lieu de travail.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Colmater les bouches de canalisations.

##### Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes 50 °C / 122 °F. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Acide fort, Substances fortement oxydantes

##### Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 5/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de: Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire. Ne pas stocker à des températures de plus de 50 °C / 122 °F. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Acide fort, Substances fortement oxydantes

**Classe de stockage:** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	glycérol n°CAS: 56-81-5	① 10 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Aérosol)
VRI (FR)	nicotine n°CAS: 54-11-5	① 0,5 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (réglementaire indicative; peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	nicotine n°CAS: 54-11-5	① 0,5 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Peut être absorbé par la peau. )
VLA (FR)	acéate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	① 400 ppm (1 400 mg/m <sup>3</sup> )
IOELV (EU)	acéate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	① 200 ppm (734 mg/m <sup>3</sup> ) ② 400 ppm (1 468 mg/m <sup>3</sup> )
VRC (FR)	acéate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	① 200 ppm (734 mg/m <sup>3</sup> ) ② 400 ppm (1 468 mg/m <sup>3</sup> )
VLA (FR)	valéraldéhyde n°CAS: 110-62-3	① 50 ppm (175 mg/m <sup>3</sup> )

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acéate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	734 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
acéate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	1 468 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, systémique, (aigu)
acéate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	734 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 6/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acétate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	1 468 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, local, (aigu)
acétate d'éthyle n°CAS: 141-78-6	63 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Limiter l'exposition à la fumée par le maintien de températures d'utilisation aussi faibles que possible et respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle en vigueur ainsi que les température de manipulation préconisées comme températures sûres. Où possible, ne transformer que dans des système fermés. Éventuellement prévoir une installation d'aspiration locale en alternative.

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166.

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374). Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

##### Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Type de filtre: A

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État:** Liquide

**Odeur:** comme: le tabac

**Couleur:** orange

**Seuil olfactif:** non déterminé

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	7,91			en solution aqueuse 10% [masse]
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	108,5 °C		ASTM D 93	
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 7/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,1335 g/cm <sup>3</sup>			calculé
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Une exposition aux UV/à la lumière du soleil, à l'air ou à la chaleur peut entraîner une décoloration du produit.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Substances fortement oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
54-11-5	nicotine	<b>DL50 par voie orale:</b> 5 mg/kg (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI) <b>DL50 dermique:</b> 70 mg/kg (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI) <b>LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard):</b> 0,19 mg/l 4 h (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI)

#### Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 8/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
54-11-5	nicotine	<b>LC<sub>50</sub>:</b> 4 mg/l 4 d (poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)) <b>EC<sub>50</sub>:</b> 11 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques) <b>EC<sub>50</sub>:</b> 0,24 mg/l 2 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante))

### 12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
54-11-5	nicotine	Oui, rapide	
65-85-0	acide benzoïque	Oui, rapide	
141-78-6	acétate d'éthyle	Oui, rapide	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K <sub>ow</sub>	Facteur de bioconcentration (FBC)
65-85-0	acide benzoïque	1,88	5,3
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73	30

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 9/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
54-11-5	nicotine	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
65-85-0	acide benzoïque	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
141-78-6	acétate d'éthyle	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. N° UN</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
--	--	--	--

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

### 14.4. Groupe d'emballage

négligeable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 10/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

###### Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour les mélanges.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

#### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité aiguë (par voie orale) (Acute Tox. 4)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.

#### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 oct. 2020

**Date d'édition:** 18 nov. 2020

**Version:** 5

Page 11/11

## Vuse ePod Golden Tobacco 18mg/ml

### 16.6. Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque d'intoxication. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente